

Foire aux questions : prise de température corporelle des travailleurs



Questions	Réponses
Que faire si un travailleur refuse de prendre sa température avant de débiter son quart de travail?	Le gestionnaire ou son représentant doit parler au travailleur afin de s'assurer qu'il ne présente pas de symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19. Lors de cet échange, il sera important de communiquer les fondements de la démarche au travailleur afin de le sensibiliser et de favoriser sa collaboration.
Est-ce que le travailleur, dont la température a été prise par un tiers, peut demander de voir son résultat?	Oui, le travailleur peut demander de voir son résultat.
Est-ce que la prise de la température est destinée au personnel seulement?	Oui, elle est destinée uniquement aux personnes qui œuvrent dans notre établissement, incluant les médecins, les stagiaires et les étudiants. La procédure ne concerne pas les visiteurs.
Est-ce que la procédure concerne tous les travailleurs y compris ceux qui ne donnent pas de soins directs aux usagers?	Oui, la procédure concerne tous les travailleurs, y compris le personnel administratif.
Est-ce qu'une ressource sera désignée pour prendre la température du travailleur?	C'est différent selon chaque secteur. Aux endroits où il n'y a aucune ressource pour prendre la température, c'est le travailleur qui est responsable de prendre sa température avant chaque quart de travail.
Est-ce que la prise de température et la signature du registre doivent se faire uniquement à l'arrivée du travailleur ou chaque fois qu'il revient dans son installation à la suite d'un déplacement en cours de journée?	Le travailleur doit prendre sa température une seule fois en arrivant.
Est-ce que la prise de la température d'un travailleur qui se sent fébrile peut se refaire durant la journée?	Oui, il pourra reprendre sa température corporelle, au besoin.
Quel est le seuil de la température corporelle?	Selon une recommandation de la Santé publique, le seuil est de 38°C.
Combien de temps le travailleur doit-il attendre avant de prendre sa température s'il arrive de l'extérieur (marcheur l'hiver)?	Le travailleur doit attendre cinq minutes après son entrée dans l'établissement avant de prendre sa température.
Que faire si le thermomètre est défectueux?	Le gestionnaire devra le faire remplacer en écrivant à : Planification.Acquisition.cisssca@ssss.gouv.qc.ca
Comment gérer les piles à remplacer?	Le remplacement des piles est sous la responsabilité des utilisateurs. S'assurer de conserver des piles de rechange à proximité des thermomètres (AA ou AAA selon le modèle).
Pourquoi les thermomètres ne sont pas disponibles partout?	Les quantités sont limitées, il y a donc une priorisation dans les milieux de soins où nous trouvons des usagers qui sont « hébergés » ou « hospitalisés » en premier lieu. D'autres thermomètres vont être déployés prochainement, l'objectif étant d'implanter cette mesure partout.
S'il n'y a pas de prise de température à l'entrée ou sur mon unité, est-ce que je dois prendre ma température à la maison avant de me présenter au travail?	Oui, s'il n'y a pas de thermomètre à l'entrée de son établissement ou sur son unité, nous recommandons au travailleur de prendre sa température corporelle avant de partir de la maison. Cependant, s'il y en a un, il devra prendre sa température, et ce, même s'il l'avait prise chez lui au préalable.

